

*Peine capitale*

[Français]

**M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe):** Monsieur le président, je dois admettre qu'il y a des moments à la Chambre où on a l'impression qu'il est absolument futile de faire un discours. Quant à la discussion qui se tient sur l'abolition de la peine de mort, je pense qu'on peut déclarer, en considérant l'attitude adoptée par le Cabinet, qu'il serait futile de prolonger davantage ce débat. Cependant, comme la majorité des Canadiens ont déjà fait savoir qu'ils ne sont pas d'accord avec l'attitude du gouvernement fédéral, il nous revient, encore une fois, d'essayer de leur faire comprendre un peu de bon sens, un peu de logique et de faire savoir au chef du gouvernement et à son équipe que la protection de la société canadienne passe avant les principes personnels que peut avoir l'un ou l'autre membre du Cabinet.

**Une voix:** Parlez-en à M. Clark?

**M. Wagner:** Je lui en ai parlé.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, avant de poursuivre le débat sur la peine de mort, et sans vouloir le prolonger indûment ni répéter les arguments avancés par d'autres, j'aimerais féliciter les députés qui, tant au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'à l'étape du rapport à la Chambre, ont fait preuve de courage et d'opiniâtreté dans ce dur combat pour défendre la cause de l'ordre public et du bon sens, en réclamant l'application de la peine de mort à ceux qui ont commis des meurtres prémédités. Sans vouloir amoindrir la contribution de qui que ce soit, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler tout particulièrement la détermination et l'ingéniosité avec lesquelles le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) a mené le combat.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wagner:** Il a servi d'inspiration pour tout le monde, car il a cru sincèrement en la nécessité de maintenir la peine de mort afin de freiner les nombreuses activités du crime organisé et d'y faire obstacle.

Après un examen consciencieux des opinions exprimées en faveur de l'abolition de la peine capitale, je dois admettre que mon opinion à cet égard demeure inébranlable et j'estime, en raison surtout de l'existence du crime organisé, et afin de protéger des vies innocentes et d'assurer un plus grand degré de sécurité pour nos policiers et nos gardiens de prison, j'estime, dis-je, qu'il faut rejeter le bill C-84 en troisième lecture.

Au cours du débat, j'ai été particulièrement impressionné par ce qu'un abolitionniste convaincu comme le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a dit à propos de la nécessité de maintenir la peine de mort dans le cas de crimes aussi odieux que la haute trahison et l'espionnage en temps de guerre. Son expérience de premier ministre durant une période difficile de la guerre froide et l'attachement qu'il a eu toute sa vie pour la cause des libertés fondamentales et de la réforme pénale ont suffi à convaincre le gouvernement d'amender le bill au moins sur ce point. Cela devrait aussi inciter certains députés, qui ont soutenu le bill en deuxième lecture, à réfléchir davantage et, j'espère, à revenir sur leur position pour s'allier aux partisans de la peine capitale.

[Français]

Ce n'est pas une simple coïncidence, mais c'est également le fruit d'une commune expérience et d'un égal dévouement à la cause de l'ordre et de la sécurité publics qu'un autre abolitionniste de réputation internationale, Jean Imbert, dont l'ouvrage: *La peine de mort* fait autorité,

[M. l'Orateur.]

a lui aussi conclu que l'État se doit de maintenir la peine capitale pour le crime de haute trahison ou pour celui d'espionnage en temps de guerre.

N'est-il pas terrifiant de penser, monsieur le président, que l'adoption du projet de loi à l'étude laisserait le Canada sans sanction réelle pour ceux qui conspirent contre la sécurité de l'État ou contre la vie de son chef et de ses dirigeants?

[Traduction]

Pendant les délibérations du comité permanent de la justice et des questions juridiques, les députés ont découvert dans le bill plusieurs omissions, lacunes et faiblesses graves qui semblaient indiquer une préparation improvisée et hâtive avant sa présentation à la Chambre. Ainsi, aucune disposition ne prévoit une peine plus sévère—qui pourrait être la mort—dans le cas d'un deuxième ou même troisième meurtre. Pourtant, ce n'est pas chercher à effrayer vainement les gens que de signaler la possibilité très réelle qu'un meurtrier endurci s'évade et commette un nouveau meurtre en cours d'évasion. Personne ne peut le nier. Mais en vertu de ce bill, la pire peine à laquelle les meurtriers peuvent s'attendre à être condamnés, s'ils récidivent, c'est l'emprisonnement à vie. Monsieur l'Orateur, la tolérance a des limites ou encore, il y a une limite à la bonasserie.

● (1120)

Si le gouvernement s'était montré suffisamment raisonnable en adoptant les amendements prévoyant la peine de mort pour haute trahison et pour un deuxième meurtre, je suis certain qu'une partie des partisans du maintien de la peine capitale auraient été plus portés à voter en faveur de ce bill. Dans la situation actuelle, je ne puis pas accepter en conscience qu'il faille compromettre la sécurité de l'État ou celle des gardiens de prison et des policiers en adoptant le bill C-84.

Je ne suis pas d'accord avec le premier ministre (M. Trudeau), mais je respecte les opinions qu'il a exprimées au cours de ce débat. Je sais qu'il est sincèrement convaincu du bien-fondé de son attitude, tout comme je suis convaincu du bien-fondé de la mienne. Mais je n'admets pas du tout un argument que le premier ministre a avancé lors du débat de deuxième lecture. Lançant un appel à la Chambre le 15 juin, le premier ministre a dit ceci, comme en témoignage la page 14499 du hansard:

Personne ne saurait plus se réfugier dans cette illusion rassurante que nos débats ne portent que sur une théorie abstraite de la justice pénale et que, si le projet de loi est rejeté, seul le cabinet devra assumer la responsabilité du sort des meurtriers. Je veux que tous comprennent bien que si la majorité des députés se prononce contre l'abolition de la peine de mort, certaines personnes seront effectivement pendues. Leur mort serait la conséquence directe du rejet de ce projet de loi par la Chambre.

Certains ont considéré que cette déclaration dénotait de grandes qualités de chef chez le premier ministre. J'estime, pour ma part, que c'est plutôt une tentative pour effrayer et même faire chanter les opposants du bill C-84, et les forcer à voter contre leurs propres convictions par crainte d'être considérés comme des bourreaux.

Cette tactique du premier ministre a quelque chose d'effrayant, car les députés, tout en étant accessibles à la compassion, devraient pouvoir s'élever au-dessus de pareilles considérations personnelles comme celles dont le très honorable premier ministre a parlé. Qu'il s'agisse de meurtre, de viol, de vol, ou même d'une simple contravention, nous sommes ici pour établir la loi du pays et les peines en cas d'infractions. Nous ne sommes aucunement responsables de la façon dont les citoyens réagissent aux décisions